Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP007
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Vosges 2014-2020
Version	2015.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	20 mai 2016

Non validé

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Key information on the implementation of the operational programme for the year concerned, including on financial instruments, with relation to the financial and indicator data.

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013, le présent rapport annuel porte sur la mise en oeuvre du programme au cours des exercices 2014 et 2015.

Tous les axes du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges, exception faite de l'axe 4 (investissement prioritaire 5.b : prévention et gestion des risques) ont fait l'objet de programmation en 2015. Aucune programmation n'a été réalisée en 2014, le PO ayant été accepté le 11 décembre 2014 (décision CCI2014FR16M2OP007).

361 dossiers ont ainsi été programmés pour un coût total éligible de 264 874 337,17 € dont 63 057 814,73 € de FEDER et de FSE (taux de programmation de la maquette : 15,43%). Par fonds, la subdivision est la suivante :

- 332 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 233 966 550,04 € dont 45 547 304,51 € de FEDER (13,53% de la maquette),

- 29 dossiers FSE pour un coût total éligible de 30 907 787,13 € dont 17 510 510,22 € de FSE (24,39% de la maquette).

Suite à son approbation par la Commission européenne le 11 décembre 2014 (décision CCI2014FR16M2OP007), le PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges a fait l'objet de modifications durant l'année 2015. Toutes adoptées par le Comité de suivi des programmes européens sur les territoires de Lorraine et du Massif des Vosges, ces modifications ont été officiellement transmises à la Commission européenne via SFC le 26 février 2016 et acceptées le 19 juillet 2016. Leur validation officielle n'ayant pas eu lieu au cours des exercices 2014 et 2015, ces modifications ne sont renseignées ici qu'à titre d'information du fait de leur traitement à cette période. Elles seront reprises dans le cadre du RAMO 2016 portant, quant à lui, sur l'année de validation desdites modifications. Elles sont les suivantes :

- Dispositif 9.6.d (préservation de la biodiversité du Massif des Vosges) : ajout des établissements publics à la liste des bénéficiaires éligibles.

- Dispositif 3.4.a (énergies renouvelables) : les valeurs-cibles des indicateurs de réalisation « capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables » (64,2MW au lieu de 59MW) et « diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2 » (112 908,51 tonnes CO2 au lieu de 15 498 963,85 tonnes CO2) ont été modifiés, respectivement pour des raisons d'actualisation des données liées au développement de la filière méthanisation et pour une erreur initiale de compréhension de l'indicateur. L'indicateur de résultat « Part d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale en Lorraine » directement impacté par la modification de l'indicateur « capacité supplémentaire de production

Non validé

d'énergies renouvelables » a donc également été modifié (5,05% au lieu de 5,01%).

- Dispositif 3.4.e (aménagement des gares et pôles d'échanges multimodaux) :

 les points d'arrêts de Frouard, Rémilly et Dieulouard ont été ajoutés dans la liste des sites éligibles,

 le terme actualisé de « Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité Programmée (Sd'AP) » remplace celui de « Schéma Régional de Développement de l'accessibilité ».

- Dispositif 7.2.c (usages numériques) : la codification de l'investissement prioritaire a été modifiée en raison d'une coquille survenue lors de la soumission initiale du PO. L'objectif thématique 2 investissement prioritaire C est bien celui prévu au PO et remplace donc l'objectif thématique 2 investissement prioritaire B.

Concernant les instruments financiers programmés, le soutien est prévu au dispositif 2.3.a (améliorer la compétitivité des entreprises) conformément à la stratégie d'investissement adoptée le 8 juin 2016 en Comité de Suivi des programmes européens sur les territoires de Lorraine et du Massif des Vosges. Trois fonds ont été programmés sur l'exercice 2015 :

- Le Fonds Européen des Matériaux : prises de participation minoritaires par l'achat ou la souscription de tout titre de capital ou donnant accès au capital de PME dont l'activité s'appuie sur une innovation liée au domaine des matériaux, notamment dans les secteurs de la santé humaine et animale, l'industrie et les services, l'environnement et l'énergie. 6M€ dont 3M€ de FEDER ont été engagés.

- Le Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine qui propose des prêts à taux zéro au bénéfice de PME lorraines pour la réalisation de projets de recherche, de développement et d'innovation. 8M€ dont 4M€ de FEDER ont été engagés.

- Le Fonds de garantie Lorraine TPE FEDER 2 qui fournit des garanties bancaires à destination des demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux s'inscrivant dans une démarche entrepreneuriale pour créer leur propre activité, adossées aux prêts accordés aux entreprises en création, en développement (- de 3 ans) ou reprises qui en résultent. 800 000 € dont 400 000 € de FEDER ont été engagés.

Par ailleurs, 7 dossiers relatifs à l'assistance technique FEDER et FSE ont été programmés en 2014-2015 pour la mise en oeuvre du Programme opérationnel.

Non validé

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	La programmation des crédits dédiés à l'Axe 1 a démarré fortement dès début 2015, représentant ainsi 163 dossiers pour un coût total éligible de 63 944 759,33 € et un montant FEDER de 22 367 980,80€. Le bon taux de programmation concerne les 2 priorités d'investissement de l'axe. Toutes les thématiques de la S3 sont couvertes (matériaux, santé, énergie, industrie, procédés). Les principaux acteurs de la recherche académiques du territoire bénéficient d'un soutien au titre du FEDER ainsi que de nombreuses entreprises innovantes lorraines prenant part à des projets collaboratifs d'envergure. En témoignent les indicateurs de réalisation prévisionnels, pour exemple le nombre d'entreprises soutenues affiche une valeur de 48 pour un objectif à atteindre en 2023 de 220.
10	Assistance Technique FEDER	5 dossiers programmés en 2014-2015 sur cet axe d'assistance technique FEDER pour un coût total éligible de 1 279 653,39€ et un montant FEDER de 639 826,69€. Cet axe concerne les frais de personnel et frais y afférents des agents régionaux en charge de la mise en oeuvre du PO, gestion, pilotage et contrôles mais aussi des actions liées à l'information, animation et communication sur les programmes européens.
11	Assistance Technique FSE	2 dossiers programmés en 2014-2015 sur cet axe d'assistance technique FSE pour un coût total éligible de 439 493,13€ et un montant FSE de 263 695,87€.Ces dossiers concernent les frais de personnel et de fonctionnement des agents affectés actions FSE du PO.
2	Améliorer la compétitivité des PME	Programmation efficiente de l'Axe dès début 2015. Au total 103 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 93 038 915,58 € et un montant FEDER de 14 215 673,67 €. Les priorités d'investissement visant à la promotion de l'esprit d'entreprise et au développement et à la mise en oeuvre de nouveaux modèles d'activités à l'intention des PME ont chacune bénéficié d'un taux de programmation élevé. Pour preuve, sur la seule année 2015, 322 entreprises ont bénéficié d'un soutien au titre du FEDER comme l'indique la valeur programmée de l'indicateur 1. Il est précisé que les projets sont financés via l'attribution directe de subventions par l'Autorité de

Non validé

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		gestion mais également par le biais de l'abondement d'instruments financiers.
3	Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	Programmation efficace des crédits de cet axe dès 2015 ; 36 dossiers programmés pour un coût total éligible de 59 927 945,57 € et un montant FEDER de 5 323 510,62 €. 2 priorités d'investissement affichent un bon taux de programmation, à savoir, celles axées sur la promotion de la production et de la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables et sur la promotion de l'efficacité énergétique, de la gestion intelligente de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques. Les indicateurs de résultats et de réalisations prévisionnels associés en sont la preuve, notamment en matière de capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables et de nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique. En revanche peu de projets axés sur la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité. Cette tendance pourrait aisément être inversée en mettant l'accent sur la communication auprès des bénéficiaires potentiels. Ceci est d'ailleurs l'objectif d'une opération programmée en 2015. La programmation des projets dont l'objectif est de limiter le recours au véhicule particulier s'intensifiera dans les années à venir. En effet, la programmation de ces opérations implique la réalisation d'études préalables qui ont pour certaines débutées en 2015.
4	Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques	Programmation nulle sur cet axe pour l'année 2015 ; la sélection des projets éligibles est dépendante de la rédaction par les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins de Programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI) qui doivent ensuite être labélisés par la Commission Mixte Inondation. La labélisation des PAPI a débutée en 2015, permettant un démarrage de la programmation sur cet axe en 2016.
5	Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	4 dossiers programmés au titre de l'axe 5 en 2015 pour un coût total éligible de 357 420,46 € pour un montant FEDER de 99 214,44 €. La programmation des projets axés sur la priorité d'investissement « Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris Natura 2000 et les infrastructures vertes » dépendait en partie de la validation du Règlement Natura 2000, document soumis à l'approbation des services de la Région et de l'Etat compétents, qui est intervenu en février 2016 ainsi que de la signature du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, signé en décembre 2015. Suite à cela, la programmation de cet axe s'intensifiera à compter de 2016.
6	Investir dans l'éducation,	La programmation de dossiers au titre de l'axe 6 a été effective à partir de l'année 2015. 27 dossiers ont été

Non validé

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie	programmés lors de l'année 2015, pour un coût total éligible de 30 468 294€, et un cofinancement FSE de 17 246 814,35€, soit un taux de programmation FSE de 25,02% Les actions mises en place en 2015 sont les suivantes: • Le Programme régional de formation - (PRF 2015) : 11,3M€ de FSE programmés afin de permettre l'acquisition de compétences pour accéder à la qualification. • Le réseau régional des Ecoles de la Deuxième Chance 2015-2016 : 5,1M€ de FSE programmés afin de favoriser le suivi des jeunes en insertion pour les accompagner de façon individuelle et renforcée vers l'emploi et la formation. • Les actions de formation des personnes sous main de justice : 0,5M€ de FSE programmés au bénéfice de personnes en difficultés particulières d'insertion, afin de préparer une réinsertion réussie dans le monde du travail. • Les actions d'orientation et de formation : 0,3 M€ de FSE programmés au bénéfice des demandeurs d'emploi, pour les aider à acquérir une démarche de projet, valider un choix métier, identifier ses compétences sociales et bénéficier d'un accompagnement. Ces actions concernent 5 421 participants prévisionnels. Au 31/12/2015, les données concernant 3 869 de ces participants sont disponibles au titre des indicateurs de réalisation communs FSE. En effet, les actions programmées en 2015 peuvent se dérouler en partie sur l'année 2016.
7	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité	4 dossiers programmés au titre de l'axe 7 pour un coût total éligible de 869 403,91 € et un montant FEDER de 237 459,29 €.La programmation des projets axés sur les priorités d'investissement « Extension du déploiement de bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse et promotion de l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique » et « Renforcement des applications TIC dans le domaine de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne » était dépendante de la signature de la Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique des Territoires (SCORANT) et du Contrat de Plan Etat-Région. Ces documents ont été signés en juin 2015, ce qui a permis un démarrage de la programmation de cet axe fin 2015, celle-ci devrait s'intensifier à compter de l'année 2016.
8	Développement urbain durable	2 dossiers programmés sur cet axe en 2015 (coût total éligible de 5 863 445,80 €, montant FEDER de 750 000 €). Les dossiers programmés au titre des 3 priorités d'investissement de cet axe sont soumis à des procédures de

Non validé

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		sélection particulières. En effet, pour la priorité d'investissement « Promotion des stratégies de développement à faible émission carbone pour tous les types de territoires..», les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont été sollicités courant 2015 dans le cadre d'un Appel à Coopération afin d'effectuer pour chacun de leur territoire un recensement des opérations répondant aux critères du dispositif et à l'AAC (date butoir de remontée au 31 janvier 2016). La programmation débutera de fait en 2016. Quant aux priorités d'investissement « Investir dans les infrastructures sociales et sanitaires» et « Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales », elles ont donné lieu à sélection d'Autorités Urbaines puis à la signature de Contrats de Ville entre celles-ci et l'Autorité de gestion chargeant les AU d'une présélection des projets sur leur territoire avant une remontée annuelle à l'Autorité de gestion. Les 2 projets programmés ont été inscrits dans les 2 premiers Contrats de Ville à avoir été signés, en juillet et septembre 2015. Les autres Contrats de Ville ont été signés fin d'année 2015 avec une remontée des opérations présélectionnées au 31 mars 2016. La programmation va donc significativement s'intensifier en 2016.
9	Axe interrégional Massif des Vosges	15 dossiers programmés en 2015 sur cet axe pour un coût total éligible de 8 685 006 € et un montant FEDER de 1 913 639 €. Cet axe a la particularité de s'étendre à l'espace interrégional que couvre le Massif des Vosges. La priorité d'investissement axée sur l'amélioration de la compétitivité des PME en développant l'esprit d'entreprises et la création de nouvelles entreprises présente un bon niveau de programmation, pour preuve, l'indicateur 1 « Nombre d'entreprise bénéficiant d'un soutien » affiche une valeur programmée de 31 pour une valeur à atteindre en 2023 de 79. La priorité d'investissement axée sur la protection de la biodiversité affiche elle aussi un bon taux de programmation.

Non validé

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			0,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			139,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			862,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises		50,00			0,00			

Non validé

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises		50,00			17,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			89 282,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		organismes de recherche			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'effort public en matière de R&D

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
1	DIRDA	millions d'euros	En transition	394,00	2011	410,00	408,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
1	DIRDA	394,00	

Non validé

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			48,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			58,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			0,00			

Non validé

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			10 790 822,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			41,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		du développement			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2 - Augmenter les moyens consacrés à la recherche et à l'innovation par le secteur privé

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
2	DIRDE	Millions d'Euros	En transition	289,00	2010	306,00	309,00		Cet indicateur ne porte pas sur une valeur cumulée (addition des données année après année) mais sur une valeur pour une année N. La valeur cible fixée pour 2023 correspond donc à une attente d'une augmentation de l'effort des dépenses annuelles des entreprises en R&D sur l'année cible et non à un cumul des données de chaque année de la période de programmation. Une année N durant la période de programmation peut ainsi présenter une valeur élevée sans que celle-ci soit forcément attendue au même niveau en 2023. Si, d'aventure, la valeur de cet indicateur se maintenait à un tel niveau lors des prochains exercices, la valeur cible sera alors révisée pour être réévaluée à la hausse.
3	Nombre de brevets déposés	nombre	En transition	73,00	2012	85,00			Aucune donnée, les projets sont en cours

Non validé

									de réalisation.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
2	DIRDE	303,00	
3	Nombre de brevets déposés		

Non validé

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			10,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			273,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			10,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			116,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			134,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	Entreprises	En transition	520,00			0,00			

Non validé

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
		soutien non financier									
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			30,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			59,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			691,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien financier autre que des subventions			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - soutenir l'investissement des PME à tous les stades de leur développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines	pourcentage	En transition	-8,00	2012	3,00			Les données 2015 seront disponibles l'an prochain.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines	26,70	

Non validé

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			11,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			49,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			11,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			49,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	4 - Accroître le volume des exportations ainsi que le nombre d'exportateurs lorrains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	million d'euros	En transition	1 773,00	2012	19 561,00	17 014,00		Cet indicateur ne porte pas sur une valeur cumulée (addition des données année après année) mais sur une valeur pour une année N. La valeur cible fixée pour 2023 correspond donc à une attente d'une augmentation de l'effort du chiffre d'affaires annuel sur l'année cible et non à un cumul des données de chaque année de la période de programmation. Il ne reste par conséquent pas 13,02% à réaliser d'ici 2023. Un parallèle peut être fait avec l'indicateur DIRDE qui ne concerne également qu'une année donnée.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	16 624,00	

Non validé

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			196,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			98,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			60 959,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		renouvelables			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	5 - Augmenter la part des ENR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine	pourcentage	En transition	1,72	2010	5,05			La donnée 2014 a pour année de référence 2012. La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine	7,40	

Non validé

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			60,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			0,00			
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00		
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	6 - Réduire la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles	GWh/an	En transition	13 720,00	2012	12 348,00			Impossible d'obtenir ces données

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles		

Non validé

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			0,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			944,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		

Non validé

Non validé

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	7 - Réduire la consommation d'énergie finale dans le secteur du logement social

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
8	Nombre de logements sociaux énergivores (classe énergétique E, F ou G)	nombre de logements	En transition	66 140,00	2012	20 000,00			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
8	Nombre de logements sociaux énergivores (classe énergétique E, F ou G)	54 117,00	

Non validé

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			0,00			
S	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			2,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00		
S	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	8 - Limiter le recours au véhicule particulier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs	voyage	En transition	15 600 000,00	2013	18 500 000,00			Les données pour l'année 2015 sont en cours d'analyse par la SNCF.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs	15 927 528,00	

Non validé

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	100 000,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	100 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		

Non validé

Non validé

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	9 - Réduire la vulnérabilité des hommes et des activités économiques au risque inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	nombre d'habitants	En transition	700 000,00	2013	600 000,00	659 290,00		

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	659 290,00	

Non validé

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	9 000,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	9 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

Non validé

Non validé

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	10 - Maintenir la biodiversité de la faune lorraine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue	nombre	En transition	41,00	2011	41,00			Données non accessibles à ce jour.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue		

Non validé

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						116,00	86,00	30,00				86,00	30,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	1 676,00			116,00	86,00	30,00	6,92%			86,00	30,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition		Nombre	3 240,00			126,00	108,00	18,00	3,89%			108,00	18,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	931,00			201,00	102,00	99,00	21,59%			102,00	99,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						361,00	316,00	45,00				316,00	45,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 844,00			361,00	316,00	45,00	7,45%			316,00	45,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre	En transition						181,00	143,00	38,00				143,00	38,00

Non validé

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, au terme de leur participation														
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	9 257,00			181,00	143,00	38,00	1,96%			143,00	38,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	2 794,00			201,00	97,00	104,00	7,19%			97,00	104,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						778,00	558,00	220,00				558,00	220,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi	En transition	0,00	0,00

Non validé

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
	au terme de leur participation,			
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00

Non validé

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Measurement unit for indicator	Output indicator used as basis for target setting	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2015						
												Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Non validé

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	44 550,00	24 057,00	20 493,00	3 267,00	2 195,00	1 072,00	7,33%	9,12%	5,23%	3 267,00	2 195,00	1 072,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	14 141,00	7 637,00	6 504,00	1 529,00	1 020,00	509,00	10,81%	13,36%	7,83%	1 529,00	1 020,00	509,00
CO03	personnes inactives	En transition	2 179,00	1 177,00	1 002,00	571,00	451,00	120,00	26,20%	38,32%	11,98%	571,00	451,00	120,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				525,00	412,00	113,00				525,00	412,00	113,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				31,00	26,00	5,00				31,00	26,00	5,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	22 984,00	12 411,00	10 573,00	1 975,00	1 251,00	724,00	8,59%	10,08%	6,85%	1 975,00	1 251,00	724,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	1 278,00	690,00	588,00	62,00	42,00	20,00	4,85%	6,09%	3,40%	62,00	42,00	20,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				61,00	41,00	20,00				61,00	41,00	20,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	16 960,00	9 158,00	7 801,00	2 581,00	1 803,00	778,00	15,22%	19,69%	9,97%	2 581,00	1 803,00	778,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	22 300,00	12 042,00	10 258,00	927,00	613,00	314,00	4,16%	5,09%	3,06%	927,00	613,00	314,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				323,00	238,00	85,00				323,00	238,00	85,00
CO12	participants vivant dans des ménages	En transition				1 148,00	735,00	413,00				1 148,00	735,00	413,00

Non validé

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	sans emploi													
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition				730,00	449,00	281,00				730,00	449,00	281,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition				527,00	263,00	264,00				527,00	263,00	264,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				909,00	637,00	272,00				909,00	637,00	272,00
CO16	participants handicapés	En transition	1 300,00	702,00	598,00	297,00	226,00	71,00	22,85%	32,19%	11,87%	297,00	226,00	71,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	6 379,00	3 445,00	2 934,00	1 296,00	897,00	399,00	20,32%	26,04%	13,60%	1 296,00	897,00	399,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				65,00	49,00	16,00				65,00	49,00	16,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				946,00	665,00	281,00				946,00	665,00	281,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					3 869,00						3 869,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00

Non validé

CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Non validé

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Non validé

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	En transition	80,00			0,00			
S	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	En transition	80,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	0,00		
S	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	0,00		

Non validé

Non validé

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	17 - Accroître la couverture du territoire lorrain en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine	pourcentage	En transition	83,00	2014	95,00			Etude réalisée tous les 2 ans, la dernière datant de 2014, les chiffres seront disponibles en 2016.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine	83,00	

Non validé

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			0,00			
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			2,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.			
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	18 - Augmenter l'usage des services numériques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)	pourcentage	En transition	17,00	2014	50,00			Etude réalisée tous les 2 ans, la dernière datant de 2014, les chiffres seront disponibles en 2016.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)	17,00	

Non validé

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	Mètres carrés	En transition	2 000 000,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	Mètres carrés	En transition	2 000 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	19 - Réduire la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités	hectare	En transition	150,00	2013	400,00	0,00		Aucun projet programmé en 2015. L' ORFVD n'a pas été crée, voir pour changer la source de l'indicateur.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités	0,00	

Non validé

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité crées dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			0,00			
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité crées dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité crées dans les quartiers politique de la ville	0,00		
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité crées dans les quartiers politique de la ville	0,00		

Non validé

Non validé

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	20 - Réduire les inégalités d'accès aux services de santé pour les populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées	pourcentage	En transition	0,00	2014	40,00			Aucun projet soutenu en 2014 et 2015, les données seront disponibles au retour des premiers bilans.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées		

Non validé

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			0,00			
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			2,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	0,00		
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		éligible			

Non validé

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	21 - Elargir l'offre de services aux populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
22	Taux de service par habitant en ZUS	nombre d'habitant par service	En transition	174,00	2012	164,00	190,00		La valeur est de 190 pour l'année 2013 (la valeur de référence portait sur 2012). Il est donc constaté une hausse de ce taux par rapport à la valeur de référence 2012 (190 au lieu de 174). Cependant, cet indicateur spécifique semble, au regard de la pratique, mal adapté à la quantification de l'effort du FEDER en ce domaine. En effet, le périmètre de l'indicateur porte sur l'ensemble des ZUS en Lorraine, soit un espace géographique plus large que les seuls quartiers politique de la ville concernés par une contractualisation au titre du FEDER. De plus, cette hausse de ce taux qui correspond à une baisse des services en ZUS résulte directement d'une politique publique sur laquelle le FEDER n'a malheureusement peu d'emprise au regard de l'enveloppe dédiée à ce dispositif.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative

Non validé

22	Taux de service par habitant en ZUS	190,00	

Non validé

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	46,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	46,00			18,00			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	33,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	33,00			13,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,00			1,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	24,00			0,00			

Non validé

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	24,00			1,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,00			17,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	9,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	9,00			12,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			0,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			0,00			
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et	Visites/an	Plus développées	8 240,00			0,00			

Non validé

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
		aux attractions bénéficiant d'un soutien									
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	8 240,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		d'entreprises bénéficiant de subventions			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		

Non validé

Non validé

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	22 - Augmenter la fréquentation touristique du Massif des Vosges.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	En transition	1 692 000,00	2011	1 861 000,00			Les données seront disponibles à mi parcours.
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	Plus développées	1 468 000,00	2011	1 614 000,00			Les données seront disponibles à mi parcours.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski		
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski		

Non validé

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	840,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	840,00			0,00			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	560,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	560,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	24 - Maintenir en bon état de conservation les populations d'espèces spécifiques au massif des Vosges

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	En transition	53,00	2012	58,00			La consolidation pluri-annuelle effectuée par le GTV est en cours de finalisation.
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	Plus développées	37,00	2012	40,00			La consolidation pluri-annuelle effectuée par le GTV est en cours de finalisation.

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras		
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras		

Non validé

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	996	Nombre d'actions de communication	nombre					4,00			
S	996	Nombre d'actions de communication	nombre					5,00			
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre					61 568,00			Nombre de pages vues
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre					61 568,00			Nombre de pages vues
F	998	Nombre de personnes formées	Nombre					28,00			
S	998	Nombre de personnes formées	Nombre					28,00			
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre					0,00			
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre					0,00			
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50			16,15			Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion différait au lancement

Non validé

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
											du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50			16,15			Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion différait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	996	Nombre d'actions de communication	0,00		
S	996	Nombre d'actions de communication	0,00		
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds	0,00		

Non validé

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		européens en Lorraine			
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	0,00		
F	998	Nombre de personnes formées	9,00		
S	998	Nombre de personnes formées	9,00		
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00		
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00		
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	14,24		
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	14,24		

Non validé

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER
Objectif spécifique	21 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FEDER.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées	pourcentage		2,00	2014	1,50	0,00		Pas de certification ni de rapport de contrôle

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées	0,00	

Non validé

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					3 267,00	2 195,00	1 072,00				3 267,00	2 195,00	1 072,00
CO02	chômeurs de longue durée					1 929,00	1 020,00	909,00				1 929,00	1 020,00	909,00
CO03	personnes inactives					571,00	451,00	120,00				571,00	451,00	120,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					525,00	412,00	113,00				525,00	412,00	113,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants					31,00	26,00	5,00				31,00	26,00	5,00
CO06	moins de 25 ans					1 975,00	1 251,00	724,00				1 975,00	1 251,00	724,00
CO07	plus de 54 ans					62,00	42,00	20,00				62,00	42,00	20,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					61,00	41,00	20,00				61,00	41,00	20,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					2 581,00	1 803,00	778,00				2 581,00	1 803,00	778,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					927,00	613,00	314,00				927,00	613,00	314,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					323,00	238,00	85,00				323,00	238,00	85,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					1 148,00	735,00	413,00				1 148,00	735,00	413,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					730,00	449,00	281,00				730,00	449,00	281,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					527,00	263,00	264,00				527,00	263,00	264,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles					909,00	637,00	272,00				909,00	637,00	272,00

Non validé

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	que les Roms)													
CO16	participants handicapés					297,00	226,00	71,00				297,00	226,00	71,00
CO17	autres personnes défavorisées					1 296,00	897,00	399,00				1 296,00	897,00	399,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					65,00	49,00	16,00				65,00	49,00	16,00
CO19	personnes venant de zones rurales					946,00	665,00	281,00				946,00	665,00	281,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales					0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi					0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local					0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien					0,00						0,00		
	Total général des participants					3 869,00						3 869,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de		0,00	0,00	0,00

Non valide

	l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)				
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00		
	Total général des participants		0,00		

Non validé

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2015		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		nombre				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		Nombre				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
998	Nombre de personnes formées		Nombre				2,00	2,00	0,00				1,00	1,00	0,00
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		Nombre				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		Nombre d'ETP	4,70			12,00	3,00	9,00	255,32%			6,00	2,00	4,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		0,00	0,00	0,00
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		0,00	0,00	0,00
998	Nombre de personnes formées		1,00	1,00	0,00
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		0,00	0,00	0,00
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		6,00	1,00	5,00

Non validé

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
Objectif spécifique	22 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FSE.

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Measurement unit for indicator	Output indicator used as basis for target setting	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2015						
												Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		Proportion		Proportion	1,50%			0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Non validé

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	10
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	11
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	21

Non validé

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Non validé

Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(as set out in Table 1 of Annex II to Commission Implementing Regulation (EU) No 1011/2014 (Model for the transmission of financial data))

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	128 333 334,00	60,00	63 944 759,33	49,83%	51 239 733,06	207 201,62	0,16%	163
2	FEDER	En transition	Total	115 666 667,00	60,00	93 038 915,58	80,44%	32 632 952,26	23 112 033,48	19,98%	103
3	FEDER	En transition	Total	150 248 540,00	60,00	59 927 945,57	39,89%	22 661 083,75	56 178,00	0,04%	36
4	FEDER	En transition	Total	8 333 334,00	60,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
5	FEDER	En transition	Total	8 333 334,00	60,00	357 420,46	4,29%	357 420,46	0,00	0,00%	4
6	FSE	En transition	Total	114 865 920,00	60,00	30 468 294,00	26,53%	30 468 294,00	422 390,42	0,37%	27
7	FEDER	En transition	Total	66 666 667,00	60,00	869 403,91	1,30%	869 403,91	0,00	0,00%	4
8	FEDER	En transition	Total	45 266 667,00	60,00	5 863 445,80	12,95%	5 863 445,80	0,00	0,00%	2
9	FEDER	En transition	Total	14 112 000,00	50,00	7 340 250,00	52,01%	7 235 591,87	0,00	0,00%	6
9	FEDER	Plus développées	Total	9 559 008,00	50,00	1 344 756,00	14,07%	1 168 789,00	0,00	0,00%	9
10	FEDER	En transition	Total	22 079 350,00	50,00	1 245 562,39	5,64%	1 245 562,39	0,00	0,00%	4

Non validé

10	FEDER	Plus développées	Total	328 992,00	50,00	34 091,00	10,36%	34 091,00	0,00	0,00%	1
11	FSE	En transition	Total	4 786 082,00	60,00	439 493,13	9,18%	439 493,13	0,00	0,00%	2
Total	**FEDER**	**En transition**		**559 039 893,00**	**59,35**	**232 587 703,04**	**41,60%**	**122 105 193,50**	**23 375 413,10**	**4,18%**	**322**
Total	**FEDER**	**Plus développées**		**9 888 000,00**	**50,00**	**1 378 847,00**	**13,94%**	**1 202 880,00**	**0,00**	**0,00%**	**10**
Total	**FSE**	**En transition**		**119 652 002,00**	**60,00**	**30 907 787,13**	**25,83%**	**30 907 787,13**	**422 390,42**	**0,35%**	**29**
Total général				**688 579 895,00**	**59,33**	**264 874 337,17**	**38,47%**	**154 215 860,63**	**23 797 803,52**	**3,46%**	**361**

Non validé

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		24	FR41	8 892 144,00	8 892 144,00	0,00	8
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		06	FR41	847 147,00	381 166,00	0,00	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		07	FR41	4 529 752,25	2 089 238,43	0,00	7
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		11	FR41	87 900,00	64 370,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		13	FR41	2 613 044,00	1 099 242,00	0,00	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		19	FR41	6 426 422,84	6 399 017,84	0,00	13
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		20	FR41	5 175 571,21	2 433 381,96	207 201,62	8
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		21	FR41	447 726,00	166 248,00	0,00	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR41	31 857 959,03	28 118 213,83	0,00	107
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		07	FR41	212 910,00	100 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		10	FR41	528 957,00	175 067,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		13	FR41	231 909,00	34 786,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		24	FR41	2 093 317,00	1 286 858,00	0,00	5
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		03	FR41	608 643,00	121 726,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		04	FR41	327 000,00	98 100,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		05	FR41	449 140,00	134 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		06	FR41	3 256 448,00	651 269,17	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		07	FR41	44 214 692,58	8 914 509,09	9 033 839,81	71
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		08	FR41	297 225,00	80 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		11	FR41	161 820,00	48 546,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		07	FR41	28 593 647,00	7 454 502,00	14 078 193,67	21

Non validé

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		16	FR41	330 300,00	330 300,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	05	07	07	03		07	FR41	14 800 000,00	14 800 000,00	0,00	3
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		01	FR41	58 347 367,69	21 080 505,87	56 178,00	29
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		01	FR41	76 457,89	76 457,89	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		13	FR41	162 860,00	162 860,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		21	FR41	611 579,99	611 579,99	0,00	2
3	FEDER	En transition	036	01	07	07	04		12	FR41	552 000,00	552 000,00	0,00	2
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		24	FR41	177 680,00	177 680,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05			FR41	0,00	0,00	0,00	0
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		24	FR41	357 420,46	357 420,46	0,00	4
6	FSE	En transition	117	01	07	07	10	08	19	FR41	30 468 294,00	30 468 294,00	422 390,42	27
7	FEDER	En transition	045	01	07	07	02		13	FR41	201 448,80	201 448,80	0,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		13	FR41	89 500,00	89 500,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		13	FR41	122 370,00	122 370,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		19	FR41	456 085,11	456 085,11	0,00	1
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		19	FR41	3 313 684,80	3 313 684,80	0,00	1
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		21	FR41	2 549 761,00	2 549 761,00	0,00	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		04	FR41	65 000,00	32 500,00	0,00	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		15	FR41	208 250,00	195 245,07	0,00	2
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR41	6 868 000,00	6 832 846,80	0,00	2
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR41	199 000,00	175 000,00	0,00	1
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		15	FR42	659 030,00	483 063,00	0,00	4
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR42	411 345,00	411 345,00	0,00	2
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		24	FR42	274 381,00	274 381,00	0,00	3

Non validé

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
10	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR41	1 245 562,39	1 245 562,39	0,00	4
10	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	FR41	34 091,00	34 091,00	0,00	1
11	FSE	En transition	121	01	07	07			24	FR41	439 493,13	439 493,13	0,00	2

Non validé

Table 8: The use made of cross-financing

1	2	3	4	5	6
Use of cross-financing	**Priority axis**	**The amount of EU support envisaged to be used for cross financing based on selected operations (EUR)**	**Share of the total EU financial allocation to the priority axis (%) (3/total financial allocation to priority axis*100)**	**Eligible expenditure used under cross financing declared by the beneficiary to the managing authority (EUR)**	**Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (5/total financial allocation to priority axis*100)**
Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	1	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	10	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ERDF, but supported from the ESF	11	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	2	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	3	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	4	0,00		0,00	

Non validé

Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	5	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ERDF, but supported from the ESF	6	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	7	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	8	0,00		0,00	
Costs eligible for support under the ESF, but supported from the ERDF	9	0,00		0,00	

Non validé

Table 9: Cost of operations implemented outside the programme area (the ERDF and the Cohesion Fund under the Investment for growth and jobs goal)

1	2	3	4	5
Priority axis	**The amount of support envisaged to be used for operations implemented outside the programme area based on selected operations (EUR)**	**Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (3/total financial allocation to priority axis*100)**	**Eligible expenditure incurred in operations implemented outside the programme area declared by the beneficiary to the managing authority (EUR)**	**Share of the total financial allocation to the priority axis (%) (5/total financial allocation to priority axis*100)**

Non validé

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

Non validé

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Néant

Non validé

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le nombre de dossiers programmés (400) et le taux de programmation FEDER-FSE (15,44%) peuvent être jugés satisfaisants et donc non synonymes de problèmes importants survenus dans la mise en oeuvre du programme. Toutefois, les points suivants peuvent être soulignés :

- Le système d'information utilisé en 2015 a depuis été abandonné au profit de Synergie. Le développement continu de l'ancien système et la non utilisation pleine de Synergie à ce jour nous ont obligé à effectuer les actions de *reporting* par tableur Excel, ce qui a compliqué la tâche de consolidation.

- La collecte des indicateurs de résultat pose également quelques problèmes en raison des nouveaux périmètres géographiques retenus par la majorité des instituts statistiques (nouvelles régions). Les indicateurs ayant été définis sur les anciens territoires régionaux, la collecte s'avère donc plus complexe du fait de la nécessité d'obtenir les éléments intra-territoriaux ayant permis la définition d'un indicateur à une échelle régionale nouvelle. Une méthode de calcul approprié avec les instituts statistiques concernés devra être établie afin de pouvoir renseigner précisément ces indicateurs. Concernant l'exercice 2015 et considérant ces éléments, ces valeurs ont été renseignées à 0.

- La consolidation des indicateurs de réalisation dans le cadre de ce 1er exercice de rapport annuel met en lumière quelques difficultés et/ou incompréhensions de la part des bénéficiaires dans le renseignement desdits indicateurs au titre de leur projet. En effet, certaines valeurs, prévisionnelles à ce stade, semblent, au regard des valeurs consolidées par dispositif, surestimées par rapport aux tendances *a priori* connues. Ces valeurs feront toutefois l'objet d'une vérification à la clôture de chaque projet et pourront être réévaluées en fonction de la réalisation.

Non validé

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Néant

Non validé

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification of the programme and priority or measure from which support from the ESI Funds is provided (Article 46(2)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
1. Priority axes or measures supporting the financial instrument, including fund of funds, under the ESI Fund programme.	
1.1. Priority axis supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Name of ESI Fund(s) supporting the financial instrument under the priority axis or measure	FEDER
3. Thematic objective(s) referred to in the first paragraph of Article 9 of Regulation (EU) No 1303/2013 supported by the financial instrument	***03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)***
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective (optional)	
4. other ESI Fund programmes providing contribution to the financial instrument	
4.1. CCI number of each other ESI Fund programme providing contributions to the financial instrument	
30. Date of completion of the ex ante assessment	8 juin 2015
31. Selection of bodies implementing financial instrument	
31.1. Has selection or designation process already been launched	Oui
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	Fonds Européen des Matériaux
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	France, GRENOBLE
7. Implementation arrangements	
7.1. Financial instruments set up at Union level, managed directly or indirectly by the Commission referred to in Article 38(1)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013, supported from ESI Fund programme contributions	

Non validé

7.1.1. Name of the Union-level financial instrument	
7.2. Financial instrument set up at national, regional, transnational or cross-border level, managed by or under the responsibility of the managing authority referred to in Article 38(1)(b), supported from ESI Fund programme contributions under point (a), (b) and (c) of Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013	Investment in the capital of existing or newly created legal entities
8. Type of the financial instrument	Specific fund
8.1. Tailor-made or financial instruments complying with standard terms and conditions i.e. "off-the-shelf instruments"	Tailor-made
9. Type of products provided by financial instrument: loans, micro-loans, guarantees, equity, or quasi-equity investments, other financial product or other support combined within the financial instrument pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
9.0.1. Loans (≥ EUR 25,000)	Non
9.0.2. Micro-loans (< EUR 25,000 and provided to micro-enterprises) according to SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Guarantees	Non
9.0.4. Equity	Oui
9.0.5. Quasi-equity	Oui
9.0.6. Other financial products	Non
9.0.7. Other support combined with a financial instrument	Non
9.1. Description of the other financial product	
9.2. Other support combined within the financial instrument: grant, interest rate subsidy, guarantee fee subsidy pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(1)(b) only): fiduciary account opened in the name of the implementing body and on behalf of the managing authority or separate block of finance within a financial institution	Fiduciary account
III. Identification of the body implementing the financial instrument as referred to in Articles 38(1)(a), 38(4)(a), (b) and (c) of Regulation (EU) No 1303/2013, and the financial intermediaries referred to in Article 38(5) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	

Non validé

11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013 (a) existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; (b) a body entrusted with the implementation task or (c) managing authority underatking implementation task directly (for loans or guarantees only)	Body governed by public or private law
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	EMERTEC Gestion
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	France, Grenoble
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Others
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	AMI
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	21 juil. 2015
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	6 000 000,00
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	3 000 000,00
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	3 000 000,00
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	540 000,00
15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	270 000,00
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	270 000,00
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
15.1.3. out of which ESF (in EUR)	

Non validé

15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	270 000,00
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	270 000,00
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	
17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	
17.1. out of which base remuneration (in EUR)	
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
V. Total amount of support paid to final recipients, or to the benefit of final recipients, or committed in guarantee contracts by the financial instrument for investments in final recipients, by ESI Funds programme and priority or measure (Article 46(2)(e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
22. Name of financial product offered by the financial instrument	***Prise de Participation***
22.1. Type of financial product offered by the financial instrument	Equity
24. Total amount of programme contributions committed in this loan, guarantee, equity, quasi-equity or other	

Non validé

financial product contracts with final recipients (in EUR)	
24.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
25. Total amount of programme contributions paid to final recipients through this loan, micro-loans, equity or other products, or, in the case of guarantee, committed for loans paid to final recipients, by product (in EUR)	
25.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
25.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
25.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
25.1.3. out of which ESF (in EUR)	
25.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
25.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
25.2. out of which total amount of national public co-financing (in EUR)	
25.3. out of which total amount of national private co-financing (in EUR)	
27. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product contracts signed with final recipients, by product	
28. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product investments made in final recipients, by product	
29. Number of financial recipients supported by the financial product	
29.1. out of which large enterprises	
29.2. out of which SMEs	
29.2.1. out of which microenterprises	
29.3. out of which individuals/natural persons	
29.4. out of which other type of final recipients supported	
29.4.1. description of other type of final recipients supported	
29.a. For EAFRD, Number of financial recipients supported by the financial product	
29a.1. out of which agricultural enterprises	
29a.2. out of which agro-food processing enterprises	

Non validé

29a.3. out of which forestry enterprises	
29a.4. out of which small non-agricultural rural businesses	
29a.5. out of which micro-rural non-agricultural businesses	
29a.6. out of which individuals	
29a.7. out of which co-operational groups (incl EIP)	
29a.8. out of which LAGs	
29a.9. out of which other type of final recipients supported	
29a.9.1. description of other type of final recipients supported	
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Oui
32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
33. Total number of disbursed loans defaulted or total number of guarantees provided and called due to the loan default	
34. Total amount of disbursed loans defaulted (in EUR) or total amount committed for guarantees provided and called due to loan default (in EUR)	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	
36. Amounts repaid to the financial instrument attributable to support from ESI Funds by the end of the reporting year (in EUR)	
36.1. out of which capital repayments (in EUR)	
36.2. out of which gains, other earnings and yields (in EUR)	

Non validé

37. Amounts of resources reused which were paid back to the financial instrument and are attributable to ESI Funds	
37.1. out of which amounts paid for preferential remuneration of private investors operating under the market economy principle who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	
40. Value of investments and participations in equity (in EUR)	
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	
38.3. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds mobilised at the level of final recipients (in EUR)	
38.3.1. out of which public contributions (EUR)	
38.3.2. out of which private contributions (EUR)	
39. Expected and achieved leverage effect, by reference to the funding agreement	
39.1. Expected leverage effect for loan/guarantee/equity or quasi-equity investment/other financial product, by reference to the funding agreement, by product	
39.2. Achieved leverage effect at the end of reporting year for loan/guarantee/equity or quasi-equity investment/other financial product, by product	
39.3. Investment mobilised through ESIF financial instruments for loan/guarantee/equity and quasi-equity	

Non validé

investment, by product (Optional)	
IX. Contribution of the financial instrument to the achievement of the indicators of the priority or measure concerned (Article 46(2)(j) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	***CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions***
41.1. Target value of the output indicator (CO2)	4,00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator (CO2)	0,00
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	***CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Target value of the output indicator (CO2)	40,00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator (CO2)	0,00

I. Identification of the programme and priority or measure from which support from the ESI Funds is provided (Article 46(2)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
1. Priority axes or measures supporting the financial instrument, including fund of funds, under the ESI Fund programme.	
1.1. Priority axis supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Name of ESI Fund(s) supporting the financial instrument under the priority axis or measure	FEDER
3. Thematic objective(s) referred to in the first paragraph of Article 9 of Regulation (EU) No 1303/2013 supported by the financial instrument	***03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)***
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective (optional)	
4. other ESI Fund programmes providing contribution to the financial instrument	
4.1. CCI number of each other ESI Fund programme	

Non validé

providing contributions to the financial instrument	
30. Date of completion of the ex ante assessment	8 juin 2015
31. Selection of bodies implementing financial instrument	
31.1. Has selection or designation process already been launched	Oui
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	Fonds de garantie Lorraine TPE FEDER 2
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	France, MONTREUIL
7. Implementation arrangements	
7.1. Financial instruments set up at Union level, managed directly or indirectly by the Commission referred to in Article 38(1)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013, supported from ESI Fund programme contributions	
7.1.1. Name of the Union-level financial instrument	
7.2. Financial instrument set up at national, regional, transnational or cross-border level, managed by or under the responsibility of the managing authority referred to in Article 38(1)(b), supported from ESI Fund programme contributions under point (a), (b) and (c) of Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013	Entrustment of implementation
8. Type of the financial instrument	Specific fund
8.1. Tailor-made or financial instruments complying with standard terms and conditions i.e. "off-the-shelf instruments"	Tailor-made
9. Type of products provided by financial instrument: loans, micro-loans, guarantees, equity, or quasi-equity investments, other financial product or other support combined within the financial instrument pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
9.0.1. Loans (≥ EUR 25,000)	Non
9.0.2. Micro-loans (< EUR 25,000 and provided to micro-enterprises) according to SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Guarantees	Oui
9.0.4. Equity	Non
9.0.5. Quasi-equity	Non
9.0.6. Other financial products	Non

Non validé

9.0.7. Other support combined with a financial instrument	Non
9.1. Description of the other financial product	
9.2. Other support combined within the financial instrument: grant, interest rate subsidy, guarantee fee subsidy pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(1)(b) only): fiduciary account opened in the name of the implementing body and on behalf of the managing authority or separate block of finance within a financial institution	Seperate block of finance
III. Identification of the body implementing the financial instrument as referred to in Articles 38(1)(a), 38(4)(a), (b) and (c) of Regulation (EU) No 1303/2013, and the financial intermediaries referred to in Article 38(5) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013 (a) existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; (b) a body entrusted with the implementation task or (c) managing authority underatking implementation task directly (for loans or guarantees only)	Body governed by public or private law
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	France Active Garantie
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	France, MONTREUIL
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Others
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	AMI (seuils inférieurs aux seuils de la Directive MP)
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	20 nov. 2015
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	

Non validé

14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	800 000,00
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	400 000,00
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	400 000,00
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	200 000,00
15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	100 000,00
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	100 000,00
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
15.1.3. out of which ESF (in EUR)	
15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	100 000,00
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	100 000,00
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	
17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	
17.1. out of which base remuneration (in EUR)	
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU)	

Non validé

No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
V. Total amount of support paid to final recipients, or to the benefit of final recipients, or committed in guarantee contracts by the financial instrument for investments in final recipients, by ESI Funds programme and priority or measure (Article 46(2)(e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
22. Name of financial product offered by the financial instrument	***Garantie***
22.1. Type of financial product offered by the financial instrument	Guarantee
24. Total amount of programme contributions committed in this loan, guarantee, equity, quasi-equity or other financial product contracts with final recipients (in EUR)	
24.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
25. Total amount of programme contributions paid to final recipients through this loan, micro-loans, equity or other products, or, in the case of guarantee, committed for loans paid to final recipients, by product (in EUR)	
25.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
25.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
25.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
25.1.3. out of which ESF (in EUR)	
25.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
25.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
25.2. out of which total amount of national public co-financing (in EUR)	
25.3. out of which total amount of national private co-financing (in EUR)	
26. Total value of loans actually paid to final recipients in relation to the guarantee contracts signed (EUR)	

Non validé

27. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product contracts signed with final recipients, by product	
28. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product investments made in final recipients, by product	
29. Number of financial recipients supported by the financial product	
29.1. out of which large enterprises	
29.2. out of which SMEs	
29.2.1. out of which microenterprises	
29.3. out of which individuals/natural persons	
29.4. out of which other type of final recipients supported	
29.4.1. description of other type of final recipients supported	
29.a. For EAFRD, Number of financial recipients supported by the financial product	
29a.1. out of which agricultural enterprises	
29a.2. out of which agro-food processing enterprises	
29a.3. out of which forestry enterprises	
29a.4. out of which small non-agricultural rural businesses	
29a.5. out of which micro-rural non-agricultural businesses	
29a.6. out of which individuals	
29a.7. out of which co-operational groups (incl EIP)	
29a.8. out of which LAGs	
29a.9. out of which other type of final recipients supported	
29a.9.1. description of other type of final recipients supported	
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Oui

Non validé

32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
33. Total number of disbursed loans defaulted or total number of guarantees provided and called due to the loan default	
34. Total amount of disbursed loans defaulted (in EUR) or total amount committed for guarantees provided and called due to loan default (in EUR)	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	
36. Amounts repaid to the financial instrument attributable to support from ESI Funds by the end of the reporting year (in EUR)	
36.1. out of which capital repayments (in EUR)	
36.2. out of which gains, other earnings and yields (in EUR)	
37. Amounts of resources reused which were paid back to the financial instrument and are attributable to ESI Funds	
37.1. out of which amounts paid for preferential remuneration of private investors operating under the market economy principle who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	
40. Value of investments and participations in equity (in EUR)	
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	

Non validé

38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	
38.3. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds mobilised at the level of final recipients (in EUR)	
38.3.1. out of which public contributions (EUR)	
38.3.2. out of which private contributions (EUR)	
39. Expected and achieved leverage effect, by reference to the funding agreement	
39.1. Expected leverage effect for loan/guarantee/equity or quasi-equity investment/other financial product, by reference to the funding agreement, by product	
39.2. Achieved leverage effect at the end of reporting year for loan/guarantee/equity or quasi-equity investment/other financial product, by product	
39.3. Investment mobilised through ESIF financial instruments for loan/guarantee/equity and quasi-equity investment, by product (Optional)	
IX. Contribution of the financial instrument to the achievement of the indicators of the priority or measure concerned (Article 46(2)(j) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	***CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions***
41.1. Target value of the output indicator (CO2)	110,00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator (CO2)	0,00
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	***CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Target value of the output indicator (CO2)	300,00

Non validé

41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator (CO2)	0,00

I. Identification of the programme and priority or measure from which support from the ESI Funds is provided (Article 46(2)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
1. Priority axes or measures supporting the financial instrument, including fund of funds, under the ESI Fund programme.	
1.1. Priority axis supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Name of ESI Fund(s) supporting the financial instrument under the priority axis or measure	FEDER
3. Thematic objective(s) referred to in the first paragraph of Article 9 of Regulation (EU) No 1303/2013 supported by the financial instrument	***03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)***
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective (optional)	
4. other ESI Fund programmes providing contribution to the financial instrument	
4.1. CCI number of each other ESI Fund programme providing contributions to the financial instrument	
30. Date of completion of the ex ante assessment	8 juin 2015
31. Selection of bodies implementing financial instrument	
31.1. Has selection or designation process already been launched	Oui
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	France, MAISONS-ALFORT
7. Implementation arrangements	
7.1. Financial instruments set up at Union level, managed directly or indirectly by the Commission referred to in Article 38(1)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013, supported from ESI Fund programme contributions	

Non validé

7.1.1. Name of the Union-level financial instrument	
7.2. Financial instrument set up at national, regional, transnational or cross-border level, managed by or under the responsibility of the managing authority referred to in Article 38(1)(b), supported from ESI Fund programme contributions under point (a), (b) and (c) of Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013	Entrustment of implementation
8. Type of the financial instrument	Specific fund
8.1. Tailor-made or financial instruments complying with standard terms and conditions i.e. "off-the-shelf instruments"	Tailor-made
9. Type of products provided by financial instrument: loans, micro-loans, guarantees, equity, or quasi-equity investments, other financial product or other support combined within the financial instrument pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
9.0.1. Loans (≥ EUR 25,000)	Oui
9.0.2. Micro-loans (< EUR 25,000 and provided to micro-enterprises) according to SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Guarantees	Non
9.0.4. Equity	Non
9.0.5. Quasi-equity	Non
9.0.6. Other financial products	Non
9.0.7. Other support combined with a financial instrument	Non
9.1. Description of the other financial product	
9.2. Other support combined within the financial instrument: grant, interest rate subsidy, guarantee fee subsidy pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(1)(b) only): fiduciary account opened in the name of the implementing body and on behalf of the managing authority or separate block of finance within a financial institution	Seperate block of finance
III. Identification of the body implementing the financial instrument as referred to in Articles 38(1)(a), 38(4)(a), (b) and (c) of Regulation (EU) No 1303/2013, and the financial intermediaries referred to in Article 38(5) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	

Non validé

11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013 (a) existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; (b) a body entrusted with the implementation task or (c) managing authority underatking implementation task directly (for loans or guarantees only)	Financial institutions aiming at the achievement of public intrest under the control of public authority
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	Bpifrance
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	France, MAISONS-ALFORT
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Interadministrative cooperation
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	17 déc. 2015
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	8 000 000,00
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	4 000 000,00
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	4 000 000,00
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	2 000 000,00
15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	1 000 000,00
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	1 000 000,00
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
15.1.3. out of which ESF (in EUR)	

Non validé

15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	1 000 000,00
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	1 000 000,00
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	
17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	
17.1. out of which base remuneration (in EUR)	
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
V. Total amount of support paid to final recipients, or to the benefit of final recipients, or committed in guarantee contracts by the financial instrument for investments in final recipients, by ESI Funds programme and priority or measure (Article 46(2)(e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
22. Name of financial product offered by the financial instrument	***Prêt***
22.1. Type of financial product offered by the financial instrument	Loan
24. Total amount of programme contributions committed in this loan, guarantee, equity, quasi-equity or other	

Non validé

financial product contracts with final recipients (in EUR)	
24.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
25. Total amount of programme contributions paid to final recipients through this loan, micro-loans, equity or other products, or, in the case of guarantee, committed for loans paid to final recipients, by product (in EUR)	
25.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
25.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
25.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
25.1.3. out of which ESF (in EUR)	
25.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
25.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
25.2. out of which total amount of national public co-financing (in EUR)	
25.3. out of which total amount of national private co-financing (in EUR)	
27. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product contracts signed with final recipients, by product	
28. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product investments made in final recipients, by product	
29. Number of financial recipients supported by the financial product	
29.1. out of which large enterprises	
29.2. out of which SMEs	
29.2.1. out of which microenterprises	
29.3. out of which individuals/natural persons	
29.4. out of which other type of final recipients supported	
29.4.1. description of other type of final recipients supported	
29.a. For EAFRD, Number of financial recipients supported by the financial product	
29a.1. out of which agricultural enterprises	
29a.2. out of which agro-food processing enterprises	

Non validé

29a.3. out of which forestry enterprises	
29a.4. out of which small non-agricultural rural businesses	
29a.5. out of which micro-rural non-agricultural businesses	
29a.6. out of which individuals	
29a.7. out of which co-operational groups (incl EIP)	
29a.8. out of which LAGs	
29a.9. out of which other type of final recipients supported	
29a.9.1. description of other type of final recipients supported	
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Oui
32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
33. Total number of disbursed loans defaulted or total number of guarantees provided and called due to the loan default	
34. Total amount of disbursed loans defaulted (in EUR) or total amount committed for guarantees provided and called due to loan default (in EUR)	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	
36. Amounts repaid to the financial instrument attributable to support from ESI Funds by the end of the reporting year (in EUR)	
36.1. out of which capital repayments (in EUR)	
36.2. out of which gains, other earnings and yields (in EUR)	

Non validé

37. Amounts of resources reused which were paid back to the financial instrument and are attributable to ESI Funds	
37.1. out of which amounts paid for preferential remuneration of private investors operating under the market economy principle who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	
40. Value of investments and participations in equity (in EUR)	
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	
38.3. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds mobilised at the level of final recipients (in EUR)	
38.3.1. out of which public contributions (EUR)	
38.3.2. out of which private contributions (EUR)	
39. Expected and achieved leverage effect, by reference to the funding agreement	
39.1. Expected leverage effect for loan/guarantee/equity or quasi-equity investment/other financial product, by reference to the funding agreement, by product	
39.2. Achieved leverage effect at the end of reporting year for loan/guarantee/equity or quasi-equity investment/other financial product, by product	
39.3. Investment mobilised through ESIF financial instruments for loan/guarantee/equity and quasi-equity	

Non validé

investment, by product (Optional)	
IX. Contribution of the financial instrument to the achievement of the indicators of the priority or measure concerned (Article 46(2)(j) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	***CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions***
41.1. Target value of the output indicator (CO2)	20,00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator (CO2)	0,00
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	***CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Target value of the output indicator (CO2)	10,00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator (CO2)	0,00

Non validé

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

Non validé

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T05.1 - Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique.	1 - Un plan national ou régional d'évaluation des risques est en place, comprenant:	Au titre du Code de l'environnement et en application de la Directive 2007/60/CE dite « Inondations », les PGRI des districts du Rhin et de la Meuse sont co-élaborés avec les parties prenantes, au sein des instances du Comité de bassin. La participation du public prendra la forme d'une consultation large du public sur les projets de PGRI, principalement au 1er	22 déc. 2015	Le Préfet de Région Lorraine, coordonnateur de bassin	Non	false		

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		semestre 2015, et de concert avec les projets de SDAGE mis à jour. Le calendrier assure une approbation et une diffusion des PGRI au plus tard au 22/12/15, comme prescrit par la Directive. Ainsi, l'année 2014 est consacrée à l'association des parties prenantes concernées, au sein des instances de bassin, et permettant la co-construction des projets de						

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		PGRI, qui seront validés par le Comité de bassin fin 2014, permettant le début de la consultation du public au 19/12/14 Le 2d semestre 2015 permettra la prise en compte des remarques alors exprimées, et le respect de l'échéance du 22/12/2015.						
T05.1 - Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique.	2 - une description du processus, de la méthodologie, des méthodes et des données non sensibles utilisées pour l'évaluation des risques, ainsi que des critères fondés sur les risques pour la détermination des priorités d'investissement;	Au titre du Code de l'environnement et en application de la Directive 2007/60/CE dite « Inondations », les	22 déc. 2015	Le Préfet de Région Lorraine, coordonnateur de bassin	Non	false		

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		PGRI des districts du Rhin et de la Meuse sont co-élaborés avec les parties prenantes, au sein des instances du Comité de bassin. La participation du public prendra la forme d'une consultation large du public sur les projets de PGRI, principalement au 1er semestre 2015, et de concert avec les projets de SDAGE mis à jour. Le calendrier assure une approbation et une diffusion des PGRI						

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		au plus tard au 22/12/15, comme prescrit par la Directive. Ainsi, l'année 2014 est consacrée à l'association des parties prenantes concernées, au sein des instances de bassin, et permettant la co-construction des projets de PGRI, qui seront validés par le Comité de bassin fin 2014, permettant le début de la consultation du public au 19/12/14 Le 2d						

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		semestre 2015 permettra la prise en compte des remarques alors exprimées, et le respect de l'échéance du 22/12/2015.						
T05.1 - Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique.	3 - une description de scénarios à risque unique et à risques multiples;	Au titre du Code de l'environnement et en application de la Directive 2007/60/CE dite « Inondations », les PGRI des districts du Rhin et de la Meuse sont co-élaborés avec les parties prenantes, au sein des instances du Comité de bassin. La	22 déc. 2015	Le Préfet de Région Lorraine, coordonnateur de bassin	Non	false		

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		participation du public prendra la forme d'une consultation large du public sur les projets de PGRI, principalement au 1er semestre 2015, et de concert avec les projets de SDAGE mis à jour. Le calendrier assure une approbation et une diffusion des PGRI au plus tard au 22/12/15, comme prescrit par la Directive. Ainsi, l'année 2014 est consacrée à l'associati						

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		on des parties prenantes concernées, au sein des instances de bassin, et permettant la co-construction des projets de PGRI, qui seront validés par le Comité de bassin fin 2014, permettant le début de la consultation du public au 19/12/14 Le 2d semestre 2015 permettra la prise en compte des remarques alors exprimées, et le respect de l'échéance du 22/12/2015.						

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T05.1 - Prévention et gestion des risques: l'existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique.	4 - la prise en compte, lorsque cela est nécessaire, des stratégies nationales d'adaptation au changement climatique.	Au titre du Code de l'environnement et en application de la Directive 2007/60/CE dite « Inondations », les PGRI des districts du Rhin et de la Meuse sont co-élaborés avec les parties prenantes, au sein des instances du Comité de bassin. La participation du public prendra la forme d'une consultation large du public sur les projets de PGRI, principalement au 1er	22 déc. 2015	Le Préfet de Région Lorraine, coordonnateur de bassin	Non	false		

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		semestre 2015, et de concert avec les projets de SDAGE mis à jour. Le calendrier assure une approbation et une diffusion des PGRI au plus tard au 22/12/15, comme prescrit par la Directive. Ainsi, l'année 2014 est consacrée à l'association des parties prenantes concernées, au sein des instances de bassin, et permettant la co-construction des projets de						

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		PGRI, qui seront validés par le Comité de bassin fin 2014, permettant le début de la consultation du public au 19/12/14 Le 2d semestre 2015 permettra la prise en compte des remarques alors exprimées, et le respect de l'échéance du 22/12/2015.						

Non valide

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Non validé

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Non validé

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Non validé

10.2. Plans d'action communs

Progrès accomplis

Non validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations

Non validé

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Non validé

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

[article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) nº 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs

Non validé

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour

Non validé

les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.5. Role of partners in the implementation of the programme

Non validé

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Non validé

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Non validé

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Non validé

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Non validé

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Non validé

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Non validé

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par

Non validé